

Séance du lundi 10 décembre 2018

Date de la convocation du Conseil Municipal et affichage: 04 décembre 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Président : Monsieur Albert COCHET, Maire.

Membres présents à la séance : Albert COCHET, Bernard RICCI, Denis MOSSAZ, Pascale BOSSON, Bérengère ANDRE, Christiane ZAGAGNONI, Marguerite GROS, Joël PRUDHOMME, Edith BRUNET (arrivée à 19h15), Michèle PIDOUX, Sophie SELIER, Laurent CARREZ, Philippe FROQUET.

Excusés : Sébastien TOUCHARD ayant donné procuration à Philippe FROQUET, François ORTEGA.

Secrétaire : Mr Denis MOSSAZ est désigné Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. Albert COCHET, Maire de la commune d'Injoux-Génissiat, pour procéder à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

La séance est ouverte à 18 h 30.

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu de la séance du 12 novembre 2018 a été approuvé en début de séance.

1 - Restructuration du groupe scolaire : Demande de subvention pour la 2^e phase au titre de la dotation territoriale

Les travaux prévus dans le cadre de la restructuration du groupe scolaire vont se dérouler en deux phases. Il a été décidé de faire une demande de subvention au titre de la dotation territoriale pour chacune des phases.

Une première demande a été adressée au Conseil Départemental en date du 29 juin 2017. Le conseil municipal a délibéré afin de transmettre la fiche d'intention correspondant à la seconde phase de travaux.

Approbation à l'unanimité.

2 – CCPB : Election d'un conseiller communautaire supplémentaire suite à la création de la commune nouvelle Valserhône

La commune nouvelle de Valserhône (qui regroupe Bellegarde S/Valserine, Châtillon-en-Michaille et Lancrans) sera créée au 1^{er} janvier 2019. La création de cette commune nouvelle a des incidences sur la composition du conseil communautaire puisque le nombre de sièges de conseillers communautaires de la commune nouvelle est limité à la moitié au plus du total des sièges. Les 4 sièges « écrêtés » sont répartis entre les autres communes membres.

Par arrêté du 21 novembre 2018, la répartition des 48 sièges du conseil communautaire a été fixée comme suit :

Communes	Nombre de sièges
Billiat	3
Champfromier	3
Chanay	3
Confort	2
Giron	1
Injoux-Génissiat	5
L'hôpital	1
Montanges	1
Plagne	1
Saint-Germain-de-Joux	2
Surjoux	1
Valserhône	24
Villes	1

La commune d'Injoux-Génissiat bénéficie d'un siège supplémentaire (5 conseillers communautaires à partir du 1^{er} janvier 2019 au lieu de 4 auparavant).

Monsieur Denis MOSSAZ a présenté sa candidature et a été élu par le conseil municipal à la majorité des voix.

Résultat du scrutin

Votants	Exprimés	Pour	Nul
13	12	12	1

3 - Travaux Piste Forestière : Avenant n° 2

Les travaux d'aménagement de la piste forestière ont pu être réalisés par l'autofinancement des propriétaires riverains dont les communes (Billiat / Injoux-Génissiat / Châtillon-en-Michaille) et par des subventions.

Suite au recalcul du montant des subventions qui a été revu à la baisse, un avenant a été présenté aux parties membres de la délégation de maîtrise d'ouvrage afin que le complément de 2 925,41 € HT soit pris en charge selon la répartition fixée dans la convention initiale.

Pour la commune d'Injoux-Génissiat la somme se monte à 804.49 € HT (soit 2 925.41 € x 27.5 %).

Approbation à l'unanimité.

4 – Budget eaux : Durée d'amortissement des frais d'étude

En 2016 la commune d'Injoux-Génissiat a attribué une subvention de 2070 € au Syndicat des Gallanchons afin de financer une étude.

Aujourd'hui il est proposé d'amortir cette somme sur 5 ans, soit la durée maximale autorisée. L'amortissement représentera donc une somme de 404 € par an de 2019 à 2023.

Approbation à l'unanimité.

5 – Recrutement d'agents non permanents

Recensement de la population

Les opérations de recensement de la population pour la commune d'Injoux-Génissiat se dérouleront du 15 janvier au 16 février 2019 (avec 2 jours de formation prévus début janvier). Pour assurer cette mission, une personne du service administratif de la commune a été désignée en tant qu'agent coordonnateur. Cet agent sera assisté par deux agents recenseurs qui interviendront auprès de la population afin de distribuer les bulletins et expliquer la démarche.

Le conseil municipal délibère quant aux conditions de recrutement et de rémunération de ces agents recenseurs.

Approbation à l'unanimité.

Viabilité hivernale

Le conseil municipal décide la création d'un emploi saisonnier qui couvrirait une période allant du 15 novembre au 31 mars afin de pouvoir recruter, en cas de besoin, un agent qui serait affecté aux tâches d'entretien des voiries et équipements. Cette décision permet l'ouverture d'un poste de saisonnier sans recrutement immédiat. Celui-ci n'interviendrait qu'en cas de besoin et permettrait de pouvoir pallier une situation d'urgence (ex. déneigement manuel en cas de fortes intempéries).

Approbation à l'unanimité.

6 – Ecole de Génissiat : Accueil d'une stagiaire dans les classes de maternelles

Une convention de stage a été établie avec l'université Lyon 2, afin d'accueillir une stagiaire en sciences de l'éducation au sein des classes maternelles. La durée du stage s'étale sur une période allant du 26 novembre 2018 au 26 février 2019, à raison de 12h/semaine, soit 2 journées.

Le conseil municipal reporte à une prochaine séance la décision concernant la gratification éventuelle de cette stagiaire.

7 – Vente d'un logement communal – Document d'arpentage

La finalisation de la vente du logement communal situé 4 route des espagnols est en cours chez le notaire.

Le conseil municipal valide le document d'arpentage établi par le géomètre, qui fait ressortir une surface cédée de 10a37ca.

Approbation à l'unanimité.

8 – Compte rendu des délégations du maire

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans les domaines suivants :

- *Commandes et marchés publics*

9 - Questions diverses

- Tarifications communales : les tarifs concernant les location des salles, les concessions de cimetières et les prestations techniques ne sont pas modifiées pour l'instant.
- Registre de doléances : pour faire suite au mouvement des gilets jaunes et à une recommandation des instances gouvernementales, Monsieur le maire propose de mettre à disposition en mairie, un cahier de doléances afin que les personnes qui le souhaitent puissent s'exprimer par écrit. Ce registre serait ensuite transmis à Mme la député afin qu'elle puisse le remettre au Président de la République. Le conseil municipal approuve la mise en place de ce registre.
Monsieur le maire informe les élus qu'une motion sera prise lors du prochain conseil communautaire.

La séance est levée à 20h05.

Le Maire



Albert COCHET

